



BOURSE aux JOUETS du LIEN

Les 1^{er} et 2 décembre 2017

Dépôt et vente Salle Jean EFFEL – Champs sur Marne

RÈGLEMENT

- Art.1 Le dépôt des jouets durant toute la bourse est effectué sous l'unique responsabilité des déposants. **LE LIEN N'EST PAS RESPONSABLE EN CAS DE VOL.**
Tout le monde peut VENDRE ou ACHETER.
- Art 2 Les jouets seront déposés : **le Vendredi 1^{er} décembre 2017 de 8h30 à 18h30**
- Art 3 Le LIEN contrôle tous les articles déposés qui seront : des jouets, des articles de puériculture et des vêtements de ski . (combinaison, pantalon, anorak, bonnets, gants) les chaussures de ski ne sont pas acceptées.
Le LIEN ne recevra que des objets destinés à être exposés pour la vente.
- Art 4 Au moment du dépôt, les vendeurs doivent présenter la liste descriptive avec le règlement au dos et la signature. Cette signature vaut acceptation du règlement.
- Art 5 Chaque liste se compose **STRICTEMENT** de 15 articles et 2 DVD (enfant).
Les lots ne sont pas acceptés. Il ne sera accepté que 3 peluches (excepté celles de grande taille) par liste. Seuls les puzzles enfant et en bon état seront acceptés (100 pièces).
Les jeux de société devront être complets avec la règle du jeu.
- Art 6 Chaque déposant ne peut présenter qu'**UNE SEULE LISTE**.
- Art 7 Le vendeur a liberté totale pour fixer les prix de vente (avec les centimes arrondis à 0,50 €) mais Le LIEN suggère d'attribuer à chaque article un prix raisonnable (minimum 1€).
- Art 8 Chaque vendeur doit verser **6 € en espèce** de droit de dépôt de liste.
Tout vendeur reçoit pour chaque liste un reçu numéroté.
- Art 9 Les achats pourront se réaliser le : **Samedi 2 décembre 2017 de 8h30 à 17h.**
- Art 10 **Le paiement des achats ne peut se faire qu'en ESPECES.**
Les chèques et les cartes bancaires ne sont pas acceptés.
- Art 11 Sur présentation du reçu délivré au moment du dépôt, les articles invendus et les gains obtenus seront remis le : **Samedi 2 décembre 2017 de 19h00 à 20h30.**
- Art 12 Tout article non récupéré le samedi soir à 20h30 sera remis à une association à but non lucratif et le montant des ventes sera conservé par l'association.